

NOUVELLES MESURES DE POLITIQUE FISCALE POUR LE SECTEUR MINIER FACE AU COVID-19 :

Points clefs pour les décideurs

Evaluer le besoin d'allègements fiscaux pour le secteur minier

Objectif d'efficience : obtenir les meilleurs résultats avec des moyens limités.

Mesures sectorielles ou ciblées par entreprise ?

Le contexte devrait dicter si des mesures de politique fiscale doivent être prises pour l'ensemble du secteur minier ou uniquement appliquées aux entreprises les plus touchées. Facteurs à prendre en compte :

- Déterminer si la crise affecte le secteur minier de manière uniforme ou particulièrement certaines matières premières ou entreprises.
- Certaines entreprises minières et de négoce en matières premières pourraient générer davantage de profit pendant la crise et ne doivent bénéficier d'aucune aide de l'État.
- Les gouvernements pourraient également limiter leurs aides aux entreprises en cours de développement ou de production, qui emploient une main-d'œuvre importante.
- L'allègement fiscal doit être accordé en priorité aux mines existantes, et non aux investissements nouveaux et incertains.
- Tout allègement fiscal doit être accordé aux entreprises enregistrées localement et munies des autorisations adéquates, et non aux entités étrangères ou sociétés mères relevant d'une autre juridiction.

Comment identifier une mine susceptible de nécessiter l'aide du gouvernement

Les gouvernements doivent sélectionner les entreprises et offrir un allègement fiscal spécifique uniquement à celles capables de démontrer qu'elles traversent de graves difficultés financières nécessitant de licencier leurs effectifs et de cesser leur activité. Facteurs à prendre en compte :

- Les flux de trésorerie du projet de la mine sont actuellement négatifs et pourraient l'être pendant plus d'un an.

- Le cours du marché relatif au minerais produit par la société enregistre une forte baisse.
- La mine manque de fonds pour s'acquitter de ses obligations fiscales dans les délais impartis.
- La mine est fermée pour cause de quarantaine.
- La mine risque de devoir licencier une grande partie de ses effectifs et de fermer ses portes en raison de facteurs économiques temporaires.
- La mine n'est pas en mesure d'honorer ses obligations à l'égard de ses créanciers et risque le dépôt de bilan.
- La société mère de la mine n'a pas la capacité financière d'intervenir et de soutenir la mine face à ses créances en cas de difficulté financière.
- Toute mine (ou sa société mère) qui verse des dividendes en 2020 n'est pas admissible à l'allègement fiscal.

Conditions d'octroi d'un soutien de l'État

Les gouvernements qui fournissent une aide financière importante à leur secteur minier doivent y mettre certaines conditions. Les entreprises bénéficiant d'aides de l'État devraient :

- Retenir l'ensemble de leurs salariés ou au minimum un pourcentage convenu de la masse salariale, sans baisse de salaires.
- Suspendre les primes et augmentations de salaire pour les cadres dirigeants de l'entreprise et éventuellement prévoir un report du versement de leur rémunération.
- Annuler les paiements de dividendes aux actionnaires, sauf ceux qui sont liés aux participations de l'Etat.
- Abandonner tous les dispositifs artificiels d'évitement fiscal.
- Adopter des pratiques de prix de transfert modernes, transparentes et équitables.
- Adopter des prix transparents pour toutes les ventes de minerais, basés sur des indices de référence transparents.



Mesures d'allègement fiscal spécifiques

Pour les gouvernements qui ont décidé de fournir des allègements fiscaux au secteur minier, et sous quelles conditions, il existe plusieurs options d'allègements fiscaux de court terme à prendre en compte :

Report des charges sociales – Pour les mines en grave difficulté financière, un report ou une exonération temporaire des charges sociales peut être envisagée, tout en veillant à exempter les employés de toute responsabilité éventuelle qui s'ensuivrait, le cas échéant.

Allègement de la taxe sur la valeur ajoutée

– accélérer le remboursement des crédits de TVA. Si ce n'est pas possible, exonérer les produits et services généralement fournis aux industries extractives ou appliquer un taux de zéro pourcent, ou permettre aux entreprises de déduire leurs crédits de TVA des autres taxes et impôts dus à l'Etat.

Exonération des droits d'importation – Exonérer l'ensemble du matériel requis pour lutter contre la propagation du virus et protéger et soigner les employés et leurs familles. Des exemptions à court terme peuvent également s'avérer nécessaire sur des droits d'importation sur des intrants spécifiques qui ne peuvent pas être produits localement.

Déduction immédiate ou crédit d'impôt pour les dépenses liées à la santé – Permettre aux entreprises une déduction immédiate des dépenses en immobilisations engagées dans la protection de la santé des travailleurs, des communautés minières touchées, et des pays

d'accueil, voire de les créditer sur les paiements de redevances ou d'impôts au niveau local.

Report ou exonération des redevances minières

– Les exonérations de redevances ne devraient être envisagées qu'en dernier recours, pour les projets minières dont la viabilité à court ou moyen terme est mise en danger par une chute des prix des matières premières. En échange, les Etats pourraient obtenir une augmentation de leurs participations au capital des sociétés minières, ou considérer les exonérations comme des dettes devant être remboursées à l'Etat en espèces ou en nature.

Toutes les mesures décrites devraient:

- Être clairement définies.
- Avoir des critères d'admissibilité et des modalités de demande clairement établis.
- Des délais et des mécanismes de révision
- Prendre fin une fois le pays sorti de la crise sanitaire et économique due au COVID-19.

Mesures à éviter

Exonération d'impôt sur les sociétés – une telle exonération n'est pertinente que lorsqu'une entreprise minière est rentable et en position de payer l'impôt, auquel cas elle ne devrait pas faire de demande d'allègement fiscal dans les circonstances actuelles.

Exonération de la retenue à la source – la retenue à la source est facile à collecter pour les gouvernements, ce qui est un point important alors que le manque de ressources humaines et financières dont souffrent les pays en développement est encore plus criant que d'habitude.

Pour plus d'informations, veuillez contacter : secretariat@igfmining.org et communications@ataftax.org



INTERGOVERNMENTAL FORUM
on Mining, Minerals, Metals and
Sustainable Development



IGF secrétariat financé par :



Projet financé par :



IGF secrétariat hébergé par :

